

Département  
Du Bas-Rhin

Arrondissement  
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers  
Elus :  
11

-----  
Conseillers en  
fonction :  
08

-----  
Conseillers présents :  
07

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mille Vingt Deux, le 05 Décembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

*Etaient présents :*

**Les Adjoints :**

**M. Serge LEHMANN et Michel VERNIER**

**Les Conseillers Municipaux :**

MMES Christine BALLAND, Elodie HERRBACH, Michèle SCHWETTERLÉ et Fabienne WALLER-BREITEL

**Absent excusé :**

M. Jean-Pierre LATOUR

**Absent non excusé :**

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Michèle SCHWETTERLÉ**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 05/12/2022, Monsieur le Maire décide de passer au point 036/2022 de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

036 / Demande de subvention DETR « éclairage public »

037 / Motion de soutien aux gardes champêtres

Informations diverses

### **036/ Demande de subvention DETR « éclairage public »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'éclairage public de la Commune pour l'installation de luminaires LED.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 39.120,00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RESSOURCES	MONTANT HT	%
<b>39.120,00 € HT</b>	<b>Aides Publiques :</b>		
	- DETR	11.736,00 €	30 %
	- Syndicat d'Electricité et du Gaz du Rhin	19.560,00 €	50 %
	<b>SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	31.296,00 €	<b>80 %</b>
	<b>Autofinancement :</b>		
	- Fonds propres + Primes	7.824,00 €	<b>20 %</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>39.120,00 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le plan financement présenté ci-dessus ;
- **DONNE** son accord pour procéder aux travaux ;
- **PRÉCISE** qu'aucun commencement n'a été donné à cette opération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à faire appel aux subventions des partenaires publiques ;
- **SOLLICITE** l'obtention de la subvention DETR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

### **037/ Motion de soutien aux gardes champêtres**

La Commune de Urbeis adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace »,

Le Conseil Municipal de la Commune de Urbeis réuni le 23 décembre 2022, manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le ministère de l'Intérieur, et souhaitent par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au Journal Officiel le 26 mai 2021 présentait un enjeu majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Lors de l'examen de cette loi, les parlementaires ont été particulièrement attentifs aux divers besoins des gardes champêtres en termes de missions, de compétences et de moyens ce qui a permis certains aboutissements tels, le port de caméra individuelle, la tenue et l'équipement du garde champêtre...

A cette fin, la Fédération Nationale des Gardes Champêtres a transmis au service en charge de la rédaction des arrêtés, la DLPAJ (Direction des libertés publiques et des

## **Informations diverses**

Les points abordés en divers n'ont pas donné lieu à délibération.

**Transmis en Sous-Préfecture,  
le 23 décembre 2022  
Publication,  
le 23 décembre 2022**

**Secrétaire de séance,  
Michèle SCHWETTERLÉ**



**Certifié exécutoire  
URBEIS, le 23 décembre 2022  
Le Maire,  
Abel MANGEOLLE**

